



Divorce et entreprise en commun

Par **amadbat**, le **26/09/2008** à **11:39**

Je suis mariée sous le régime de la communauté.rnJe demande le divorce . Au milieu de tt ça une entreprise en nom propre de mon mari , moi conjointe collaboratrice et trois enfants a charge.rnL'entreprise est en vente depuis le mois de mai.rnL'entreprise tourne grace a mes trois salariés et moi , mon mari étant incapable de gérer seul la situation. rnAlors il se comporte comme si de rien était et attendant que ça passe en espérant que je change d'avis.rnSi je pars c'est le dépôt de bilan avec les dettes en commun et si je reste en attendant de vendre je vais devenir cinglée et mes salariés aussi. rnCa peut mettre des mois avant de vendre surtt que mon mari ne s'en occupe pas du tt , il attends ça vienne a lui comme tt ce qu'il fais ts les jours.rnC'est un homme habitué a ce qu'on lui apporte tt sur un plateau: organisation de travail planifié comme à un simple salarié.rnAujourd'hui mes ouvriers restent pour moi et mes enfants rnJe sais que ça paraît invraisemblable mais c'est pourtant vrai, ils pourraient en témoigner devant vousrnCe que j'aimerais savoir c'est : .rnsi je quitte la maison avec mes enfants après avoir signer la conciliation, est ce que je vais devoir supporter les dettes si l'entreprise ferme ou comment puis je prouver que mon mari est un mauvais gestionnaire et que c'est pour ça que je pars que je n'en peux plus.rnPour l'instant c'est lui qui a le beau rôle finalement car il attends que ça se passe et passe son temps a nous espionner, nous harceler , nous rendre a bout . Tout ça à l'insu bien sur de sa clientèle auprès de qui il joue le rôle du parfait patron.rnJe vous parle pas de la vie de famille, il ignore ses enfants en disant que c'est moi qui les incite a ne plus le voir. On vit encore ts dans la meme maison sur deux étages différent , je vous raconte pas la galère.rnJ'ai peur de lui et de me retrouver seule dans la maison avec lui, depuis qu'il m'a harceler violemment en juillet. J'ai pas porter plainte par honte et je le regrette aujourd'hui quand je vois le comportement lâche qu'il a devant ses employés, et ses enfants.rnJe sais plus quoi faire mais pour mes enfants je ne peux pas tolerer ça pendant des mois c'est impossible a supporter pour eux.rnMerci de vos conseils .

Par **Visiteur**, le **26/09/2008** à **23:59**

Pas évident!!!
Vous êtes en communauté et avez tout intérêt à être patiente pour ne pas créer des difficultés financières qui vous mettront dans le pétrin.
Changez de domicile dès que le juge en aura ordonné la possibilité, mais négociez avec votre mari pour continuer à gérer au mieux l'affaire tant que le divorce et le partage ne sont pas réalisés.